

Notre référence : VR/CF

Votre référence :

Dossier suivi par : C. Freydier

Objet :

Invitation

Rentrée scolaire 2023

Villars, le 13 juillet 2023

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser l'invitation pour la prochaine rentrée scolaire.

Vous trouverez ci-joint le calendrier des accueils selon la formation et l'ancienneté dans l'établissement.

Je vous informe que l'administration de l'établissement sera fermée du 22 juillet au 20 août 2023 inclus.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations les meilleures.



Rentrée scolaire 2023-2024 Calendrier d'accueil des apprenants

Lundi 4 septembre 2023

Accueil des élèves (début de cycle) : CAPa 1^{ère} année et 2^{de} professionnelle (toutes spécialités)

09h00 – 10h15 : Installation à l'internat – apprenants internes
10h20 – 11h20 : Accueil des familles et élèves - salle polyvalente
11h20 – 12h15 : Accueil des Professeurs Principaux de la formation (familles et élèves)
Déjeuner pour les élèves internes et demi-pensionnaires
13h25 – 17h25 : Présentation des outils de la formation (ENT, Pass Région, Pronote, CDI, Jardins de Montravel, Transports)
A partir de 17h25 : Internat pour les apprenants concernés

Accueil des élèves - classes : CAPa 2^{ème} année, Première, Terminale Bac Professionnel (toutes spécialités)

13h25 – 14h25 : Installation internat
14h25 – 15h30 : Accueil des familles et élèves
15h30 – 17h25 : Accueil des Professeurs Principaux (notamment présentation de la certification PIX)
17h25 : Internat pour les apprenants concernés

Mardi 5 septembre 2023

Début des enseignements

Informations

Pension et frais de scolarité – année scolaire 2023/2024

- **Pension** : 1 517.97 € / an
- **Demi-pension** : 574.27 € / an

Ce prix est un tarif forfaitaire annuel. Le paiement sera étalé sur 3 trimestres, chaque trimestre commencé est dû dans son intégralité. Les périodes de stages donnent lieu à une déduction.

Les absences ne sont déduites qu'au-delà de 15 jours consécutifs sur demande écrite de la famille.

- **Frais de photocopie** : 39.00 €
Les frais de photocopie sont facturés avec la pension du 1^{er} trimestre.
- **1^{er} Trimestre** : Du 1 septembre au 31 décembre 2023
- **2^{ème} Trimestre** : Du 1 janvier au 13 avril 2024
- **3^{ème} Trimestre** : Du 29 avril au 6 juillet 2024

Version n°1